

DEPARTEMENT DU RHONE MAIRIE 69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ Tél – Fax : 04 74 63 29 68

Mail: <u>mairie@saintmarcelleclaire.fr</u> Site: <u>www.saintmarcelleclaire.fr</u>

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2021

PRESIDENT: Hervé DIGAS, Maire

MEMBRES PRESENTS: Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY,

T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, I. ROCCATI-BOSCH,

M. DYBOWSKI, C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES: Mmes S. JACQUET, E. COILLARD, Mr T. CANAL

MEMBRE NON EXCUSE: Mme M.F. DUMONT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le compte rendu du 21 octobre dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour un point « Tourisme ». Le Conseil Municipal accepte cette demande.

ORDRE DU JOUR:

Urbanisme – Voirie – Bâtiments communaux – Informations diverses – Questions diverses

URBANISME:

- Enquête publique révision allégée et modification simplifiée du PLU :

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'enquête publique conjointe qui s'est déroulée du 4 octobre au 5 novembre 2021.

Il rapporte que quelques remarques issues de la population et des personnes publiques associées ont été relevées lors de cette enquête et des réponses seront apportées dans le rapport qui sera mis à disposition des riverains.

Monsieur le Maire convie les membres de la commission Urbanisme le 23 novembre prochain à 19 heures en présence de Monsieur ROCLE afin d'étudier toutes les observations. A l'issue de cette réunion, le bilan de concertation sera transmis à Monsieur le Commissaire-enquêteur qui rédigera son rapport et le communiquera au Tribunal Administratif.

- Facturation Aptitudes Aménagement DM:

Monsieur le Maire souhaite reporter la délibération concernant la DM au prochain Conseil Municipal qui devrait avoir lieu le 14 décembre prochain car certaines prestations facturées n'ont pas été réalisées par le bureau d'études, à négocier.

- Enquête publique Mont Eole:

Monsieur le Maire invite les conseillers à venir consulter le projet Mont Eole concernant les communes Machézal, Saint-Cyr de Valorges et Joux.

Une enquête publique est ouverte depuis le 15 novembre 2021 jusqu'au 15 décembre 21.

Les communes peuvent donner leur avis avant le 30 décembre prochain. Ce point sera à l'ordre du jour du conseil du 14 décembre prochain.

VOIRIE:

- Finalisation des travaux :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réfection du Chemin du Trécheim a été effectuée.

Il expose qu'un premier devis a été sollicité auprès de la société EIFFAGE par le propriétaire, il y a plusieurs années.

La commune a demandé un autre devis en ce qui la concerne pour une surface donnée or une surface supérieure a été faite. La société prestataire ne facturera pas ces travaux supplémentaires reconnaissant un manque de communication.

La facture devra être conforme au devis demandé par la commune.

- <u>Modification délibération convention avec le Conseil Départemental</u> :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 21 / 2021 en date du 3 mai 2021 relative à l'aménagement RD 38 E : sollicitation d'une aide du Département sur la prise en charge de la bande de roulement.

Il expose que le Département a fixé le montant du financement de la bande de roulement à la somme de 21 690,00 €uros précisément.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier le montant prévu de 21 837 €uros inscrit sur la première délibération et de le remplacer par la somme de 21 690 €uros dans ladite convention.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la délibération n° 21 / 2021 en date du 3 mai 2021 dans les termes expliqués ci-dessus ;
- ACCEPTE la signature de la convention dans ces nouveaux termes ;
- MANDATE Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces relatifs à ce dossier.

Monsieur Guy GIRAUD intervient et précise qu'il faut se conformer au devis, si le prestataire a commis une erreur sur le chiffrage, il est tenu de respecter le devis.

- <u>Délibération notification aide appel à projets : autorisation signature de la convention :</u>

Monsieur le Maire donne le montant de la subvention au titre de l'appel à projets qui s'élève à 9 000,00 €uros pour les travaux hors bande de roulement.

Cependant, ce montant doit être revu car la tranchée mentionnée dans l'estimation n'a pas été faite. Dès réception de la facture, le Département réajustera le montant de l'aide.

20 h 45 : arrivée de Madame Catherine ARSAC

- Etude travaux à prévoir sur ponts :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société Infraneo a réalisé un diagnostic sur les ponts de la commune. Certains sont de compétence communale, d'autres de compétence intercommunale.

Concernant le pont de la Bussière, l'état de l'ouvrage s'est révélé critique et nécessite la mise en place de mesures d'urgences :

- prévoir un arrêté pour un passage à une voie de circulation en forçant le passage à l'aval de l'ouvrage par la mise en place de barrières ;
 - un contrôle hebdomadaire des fissures par capteurs ;
 - voir avec un géomètre qui fera une étude avec passage ou non de camions.

Monsieur le Maire ajoute qu'il prendra contact auprès de Monsieur DUBESSY de la COR pour une restauration du pont assez rapidement.

- <u>Devis chargeur tracteur : autorisation du Conseil Municipal</u> :

Monsieur le Maire explique que l'expert d'assurance a déterminé qu'il est préférable d'installer un chargeur neuf sur le tracteur au lieu de le réparer. Cela évitera la casse d'autres pièces structurantes sur l'engin.

Il indique que l'assurance applique une vétusté sur cette pièce. Un devis a été envoyé par la SARL JOMARD qui propose un chargeur John Deere d'un montant de 11 800,00 €uros H.T. soit 14 160,00 €uros T.T.C.

La prise en charge de Groupama sur cette opération est de 6 240,00 €uros T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire installer un chargeur neuf pour le montant de 11 800,00 €uros H.T.;
- ACCEPTE le remboursement de l'assurance pour ces travaux à hauteur de 6 240,00 €uros T.T.C.

Monsieur le Maire donne lecture du montant total de ce sinistre :

- 2 154,06 €uros de dépannage ;
- 11 451,77 €uros de réparation.
- DM achat chargeur:

Afin d'honorer l'achat du chargeur auprès de l'entreprise JOMARD de SARCEY, d'un montant de 14 160,00 €uros T.T.C., Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la décision modificative suivante à l'opération 27 (matériel roulant) :

- de l'opération 44 (atelier municipal) d'un montant de 8 000,00 €uros
- de l'opération 45 (maison Noyel) d'un montant de 6 160,00 €uros.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers valident la décision modificative énumérée supra.

BATIMENTS:

- Changement vaisselle gîte:

Monsieur le Maire fait part que suite à la visite des gîtes de France, la vaisselle a été renouvelée pour un montant de 287,85 €uros.

- Maison passive:

* Restitution caution:

Monsieur le Maire expose que suite au constat de marques indélébiles sur une porte de chambre, en accord avec les locataires, la somme de 50 €uro serait retenue sur la caution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à retenir le montant de 50,00 €uros correspondant à la remise en état de la porte, sur une caution de 800,00 €uros.

* Travaux à prévoir :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société M2B sis LE COTEAU a été contactée pour refixer la barrière dans le cadre de l'assurance décennale.

Concernant la cloison, des photos ont été transmises à l'architecte.

* Mise en location:

La maison traboule devrait être mise en location à partir de janvier 2022 après avoir effectué tous les travaux.

- <u>Demande</u> d'utilisation salle de sport par le handball de Tarare :

Monsieur le Maire rapporte la demande du club de handball de Tarare pour utiliser la salle de sport les deux premiers samedi de février 2022 à cause d'une pénurie de salles à Tarare due à des réparations.

Madame Catherine ARSAC questionne Monsieur le Maire si la location serait tarifée. Monsieur le Maire propose que non, des jeunes de Saint-Marcel l'Eclairé jouent dans le club et c'est resté solidaire d'autant qu'il y a déjà une convention à l'année, le club utilise la salle les lundis et mercredis.

Un accord de principe sera donné au club.

INFORMATIONS DIVERSES:

- Groupe scolaire:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société OXYRIA de FOURNEAUX a été sollicitée pour une étude de faisabilité technique, environnementale et économique pour le projet de groupe scolaire, ainsi qu'un comparatif entre l'existant et du neuf.

- Trésorerie :

Monsieur le Maire donne lecture du capital restant pour les emprunts :

- * maison traboule : 132 219,34 €uros (dernière échéance le 1^{er} décembre 2036)
- * commerce : 34 823,77 €uros (dernière échéance le 25 mars 2022).

Le montant de la trésorerie compte 515 s'élève à ce jour à 215 880,38 €uros.

- Huisseries salle des fêtes :

Monsieur le Maire fait part que cinq sociétés ont été sollicitées pour le changement

des huisseries :

- * TRV de BULLY
- * LOISIRS HABITAT de VINDRY-SUR-TURDINE
- * ACM de PIERRE-BENITE
- * GOBBA de VINDRY-SUR-TURDINE
- * BY HOUSE de VINDRY-SUR-TURDINE

QUESTIONS DIVERSES:

- Madame Marielle DYBOWSKI informe l'assemblée qu'elle se rendra à une commission déchets à la COR pour les nouvelles conditions d'accès à la déchèterie.
- Monsieur Guy Giraud s'interroge sur les délais pour le changement de la porte d'entrée de la mairie. Réponse, avant la fin d'année.
- Madame Marielle DYBOWSKI souhaiterait des volontaires pour aider la commission Tourisme lors du marché de Noël. Une animation chants et musique serait envisagée. Voir avec la SACEM pour une déclaration. Voir avec les agents pour installer un barnum au centre de la place pour une vente de vin chaud et chocolat.
- Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH explique qu'elle a rencontré Anthony FRERY. Ils ont fait le point sur le rapport qu'il a élaboré. La commission Tourisme envisagerait d'exploiter son travail à l'aide de panneaux vers l'étang tout en laissant ceux du sentier pédagogique. Il pourrait présenter son travail lors des vœux du Maire.

- Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH fait part qu'elle s'est rendue à deux réunions Fibois et questionne la municipalité pour savoir s'il y a des problèmes sur la commune lors de travaux de débardage.
- Madame Catherine ARSAC fait part du problème de location de la salle de sport par les associations lors du Centre de Loisirs qui engendre un double nettoyage par les animateurs. En effet, les sportifs doivent respecter le protocole sanitaire suite au COVID. Réponse, un mail a été adressé à chaque association.
- Madame Catherine ARSAC rapporte que certaines lampes ne s'éclairent plus sur le panneau d'affichage de marque à la salle de sport.
- Monsieur le Maire souhaite remercier les deux stagiaires pour leur investissement au sein de la commune en leur offrant une carte atout-commerce d'une valeur de 100,00 €uros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30